## Point de situation du 14 avril 2020

## La situation en France

- 32 292 personnes sont hospitalisées pour infection à COVID-19 dont 6 730 cas graves nécessitent des soins lourds en réanimation
- 275 nouveaux patients admis en réanimation
- 15 729 décès depuis le 1<sup>er</sup> mars dont :
  10 129 décès survenus en milieu hospitalier (82% ont plus de 70 ans)
  5 600 décès survenus en établissements sociaux et médico-sociaux
- 28 805 personnes guéries sorties de l'hôpital
- La situation dans les Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte)
- 141 hospitalisations dont 41 en réanimation
- 19 décès (10 en Guadeloupe, 6 en Martinique et 3 à Mayotte)

## Point de situation du Pr. Jérôme Salomon

La pandémie de COVID-19 continue de s'étendre dans le monde. Près de 2 millions de personnes sont désormais atteintes du COVID-19 et plus de 121 800 personnes en sont décédées. A ce jour, 465 100 personnes sont guéries.

En France, au cours des dernières 24H, 275 (contre 227 hier) nouveaux patients COVID-19 ont été admis en réanimation, c'est plus qu'hier cependant le solde est pour le sixième jour consécutif négatif de 91 patients (contre 24 de moins hier). La baisse des besoins en réanimation se confirme.

Dans les établissements sociaux et médico-sociaux, depuis le début de l'épidémie, on dénombre 39 730 cas dont 13 050 confirmés et 26 680 cas possibles dans 5 280 établissements sociaux et médico-sociaux qui ont déclarés des cas et participé à cette remontée d'informations. Tous les cas confirmés sont compris dans le total national de 103 573.

Pour lutter efficacement contre la maladie, des règles de gestion des déchets ont été mises en place. Il est important de mettre les masques, mouchoirs, lingettes

ou autres objets contaminés ou souillés dans un double sac plastique pour ordures ménagères. Il faut stocker pendant 24 heures ces déchets avant de les jeter. Ils ne doivent pas être éliminés dans les circuits dédiés au recyclage.

Il est important de rappeler que le suivi des maladies chroniques est assuré et doit être poursuivi. Les patients doivent consulter leur médecin traitant et les médecins traitants sont invités à contacter leurs patients (chroniques, atteints de pathologies psychiatriques, ...) pour prendre de leurs nouvelles et les inviter, si nécessaire, à reprendre le suivi médical.

Grâce aux efforts collectifs de l'ensemble des acteurs de la chaîne du prélèvement et de la greffe, des patients en attente d'une transplantation continuent à être greffés malgré le contexte difficile. Bien que ralenties, les activités de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus se poursuivent. L'Agence de la biomédecine et le ministère des Solidarités et de la Santé, conscients des besoins des patients en attente de greffe et des conséquences du ralentissement de l'activité, continuent à se mobiliser durant cette période exceptionnelle.